

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
En an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33 ;
 EWIG, r. Amboise-Richel, 9 ;
 BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 chez M. BAYAS-LAFFITE, 46,
 Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

12 Avril 1881.

LA QUESTION DE TUNIS.

Le consul italien a réussi dans ses intri-
 gues. Il a obtenu une seconde circulaire du
 Bey, qui refuse « péremptoirement » et sous
 « une forme presque violente », dit le *Temps*,
 le concours de la France, tout en attribuant
 les torts aux Kroumirs. Notre confrère a reçu
 la dépêche suivante :

« Tunis, 40 avril.

La circulaire tunisienne a été envoyée
 seulement à quelques consuls. Les consuls
 exclus se montrent fort choqués. La circu-
 laire contient un passage attribuant tous les
 torts aux Kroumirs. La forme générale du
 document est presque violente. Le Bey re-
 pousse péremptoirement notre concours.
 Après avoir prié les consuls d'en informer
 leurs gouvernements respectifs, il conclut
 ainsi :

« Nous nous adressons aux sentiments
 bien connus de justice et d'équité des
 puissances, pour qu'elles nous prêtent
 leur concours dans le but de sauvegarder
 nos droits et ceux de l'empire ottoman.
 Nous les prions également de faire ces-
 ser les actes et les menaces qui auraient
 pour effet des dangers dont nous déclina-
 nous toute la responsabilité. »

La circulaire est contresignée : Musta-
 pha. Vous apprécierez la portée du dernier
 paragraphe et la responsabilité qu'il en-
 traîne.

L'opinion attribuée la rédaction du do-
 cument au consulat italien.
 Des émissaires italiens et le correspon-
 dant de la *Riforma* sont allés sur la frontière,
 promettant ouvertement le concours de l'ar-
 mée italienne.

On lit dans le *Courrier de Lyon* :

« Deux bataillons du 2^e de ligne quittent
 Lyon ce soir dimanche à 5 heures 53, à des-
 tination de Marseille, où ils vont s'embar-
 quer pour l'Algérie. »

L'ordre de départ est arrivé le matin à
 neuf heures. Des effets neufs ont été déli-
 vrés aux hommes immédiatement, le cam-
 pement a été complété, et à midi les deux
 bataillons, en tenue de campagne, étaient
 passés en revue par M. le général de Miri-
 bel, commandant de la 28^e division d'infan-
 terie.

L'état-major et la musique partent avec
 ces deux bataillons formés à l'effectif de 400
 hommes par compagnie, c'est-à-dire en tout
 800 hommes. »

Nous apprenons, dit la *Vigie algérienne*
 du 7, que l'ordre d'appel des classes 1872-
 1874 vient d'être lancé. Ces deux classes fe-
 ront le service des places en remplacement
 des troupes qui sont envoyées sur la fron-
 tière tunisienne.

L'Agence *Havas* a transmis les informa-
 tions ci-après :

Toulon, 14 avril.

La canonnière à vapeur, le *Chacal*, com-
 mandant Henrique, part pour Bone.

Perpignan, 14 avril.

L'ordre de mobiliser deux bataillons du
 142^e est arrivé ce matin. Ces bataillons qui-
 teront Perpignan demain soir à cinq heures
 pour aller s'embarquer à Marseille.

Brest, 14 avril.

Le transport à voile la *Garonne* vient de
 quitter la rade pour se rendre à Toulon.

Montpellier, 14 avril.

Ce matin à minuit 40 est partie, par un
 train spécial, la 2^e compagnie du 18^e batail-
 lon du génie, composée de 127 hommes, 5
 officiers, avec 2 voitures et 12 chevaux.

L'embarquement, commencé à minuit 20,
 a été promptement effectué. La compagnie
 du génie va à Toulon s'embarquer pour
 l'Algérie.

Par le même train sont partis deux ba-
 taillons du 83^e, venant de Toulouse. Une
 foule énorme se tenait aux abords de la
 gare, accueillant les troupes par les cris de :
 Vive l'armée ! Vive la République !

Bone, 14 avril.

Les troupes embarquées sur le *Moïse* à
 Marseille viennent d'arriver sans accident.
 Le général Vincendon devait diriger sur la
 Calle chaque détachement aussitôt après
 son arrivée. Il a demandé au général For-
 gemol l'autorisation de constituer son corps
 à Bone.

Le général Forgemol est attendu à Bone
 ce soir et le général d'Osmont demain.

Les troupes du général Vincendon sont
 destinées à surveiller la frontière.

On télégraphie de Tunis à l'*Avenir della*
Sardegna :

« Vendredi, M. Roustan a communiqué
 au Bey une note télégraphique de son gou-
 vernement annonçant la décision de la
 France d'attaquer les Kroumirs. »

Le Bey a répondu qu'il est toujours as-
 sez puissant pour réprimer les prétendues
 agressions des Kroumirs et punir les coup-
 ables. Le Bey déplore le procédé suivi et
 proteste, en cas de violation de frontière,
 en laissant à la France la responsabilité de
 cet acte devant l'Europe et devant la Tur-
 quie.

Samedi, le Bey a communiqué aux con-
 suls la note française. »

Le *Télégraphe* a reçu d'Alger les rensei-
 gnements que voici :

« Les opérations sur la frontière tuni-
 sienne commenceront — sauf « à coup » —
 vendredi ou samedi. »

Deux colonnes agiront à la fois : la pre-
 mière est composée d'une brigade, la se-
 conde d'une division.

Réglementairement, toutes les troupes
 destinées à l'Algérie doivent être parties de-
 main.

On a expédié quatre batteries, dont trois
 de 80 de montagne. »

On télégraphie de Bordeaux que deux
 bataillons du 57^e de ligne partiront pour
 l'Algérie lundi matin à 40 heures. Ils seront

commandés par le général Béranger ; le
 drapeau et la musique du régiment les ac-
 compagneront. Deux bataillons du 18^e de
 ligne quitteront Pau dimanche à 11 h. 20
 du soir. Le général Galand quittera Bor-
 deaux à 8 heures du matin pour se rendre
 en Algérie, où il commandera la seconde
 brigade de renfort, qui aura son quartier
 général à Alger.

Il est question, assure-t-on (mais nous ne
 le répétons que sous réserves), de mobiliser
 le 4^e corps d'armée (Le Mans), commandé
 par le général Cornat, et de mobiliser éga-
 lement le premier ban de la territoriale dé-
 pendant de ce corps.

Une dépêche d'Alger, 9 avril, dit qu'un
 soldat du 59^e de ligne, perdu lors du pre-
 mier engagement avec les Kroumirs, a été
 trouvé respirant encore, mais horriblement
 mutilé, le nez et les oreilles coupés, les
 ongles arrachés.

Il est mort le lendemain.

Nous trouvons dans la *Correspondance de*
Pesth la dépêche suivante :

« Tunis, 6 avril.

Le Bey a envoyé à Constantinople un
 télégramme à son agent, le chargeant de
 demander si la Sublime-Porte considérerait
 comme une violation de sa souveraineté
 l'occupation par la France de tout ou partie
 du territoire de la Régence. »

Chronique générale.

Paris, 14 avril.

Dans les couloirs, les conversations rou-
 lent uniquement sur la question tunisienne.
 M. Janvier de la Motte doit déposer, à la fin
 de la fumisterie Duprat, une demande d'in-
 terpellation au ministre de la guerre. Cette
 interpellation viserait l'incapacité de M.
 Farre, si clairement démontrée en ces der-
 niers jours que les officieux eux-mêmes dé-

18 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'OUBLIEUSE

(Suite.)

Michel, en route depuis tantôt vingt-quatre
 heures, se demanda s'il n'était point sous l'empire
 d'une vision que la plus futile circonstance allait
 faire évanouir. Était-ce bien lui qui se trouvait assis
 comme le dernier des étrangers dans ce corridor
 froid et sombre, lui, accoutumé au grand air et aux
 malinées ensoleillées du bocage normand ? Il y a
 deux jours, il était à trois cents kilomètres de la rue
 Montmarre, et quelques heures avaient suffi pour
 l'y déposer ; il y a deux fois vingt-quatre heures, il
 parcourait encore sa cour plantée de pommiers
 superbes, visitait, en compagnie de Renée, ses
 greniers remplis de froment et de fourrages, Michel
 était enfin au milieu de ses fidèles serviteurs ; et
 maintenant il se trouvait en plein Paris, dans le
 quartier le plus remuant, le plus affairé. Presque
 sourd du bruit continu qu'il entendait, à moitié
 ivre de ce mouvement en tous sens, de cette vie
 févreuse qu'il ne faisait qu'entrevoir, mais qui
 l'absorbait d'une manière extrême, Michel regretta
 presque de s'être mis en route. Une heure d'attente

encore, et qui sait si le fermier des Coudriers n'eût
 point repris le chemin de son village !

— S'il me fallait vivre dans cette atmosphère, se
 dit-il, j'en mourrais !

Vingt minutes plus tard, un fiacre s'arrêta dans
 la cour, deux dames en descendirent, mirent une
 pièce d'argent dans la main du cocher et montèrent
 au premier étage de la maison. L'une pouvait avoir
 de quarante à quarante-cinq ans, l'autre touchait à
 peine à sa vingtième année.

Elles étaient à peine rentrées au salon que le
 commis aux écritures, qui avait reçu Michel, se
 présenta devant elles.

— Que voulez-vous, monsieur Germain ? de-
 manda M^{lle} Delavigne.

— Depuis longtemps déjà, il y a en bas un pay-
 san qui demande à voir le patron.

— Vous savez bien qu'aujourd'hui mon mari
 n'est visible pour personne.

— Je me suis empressé de le lui dire.

— Qu'a-t-il répondu ?

— Qu'il voulait le voir malgré tout.

— Vous a-t-il dit son nom ?

— Je ne le lui ai pas demandé.

— Que peut bien être cet importun ? dit M^{lle}
 Delavigne en regardant sa fille avec une nuance de
 mauvaise humeur assez accentuée.

— Faites-le monter ici, nous le saurons de suite,
 répartit Fernande.

— Tu as raison ; Germain, faites venir ce cam-
 pagnard.

Le commis revint près de Michel.

— Suivez-moi, dit-il. M^{lle} Delavigne, que j'ai
 informée de votre arrivée, consent à vous recevoir.

— C'est bien heureux ! pensa le fermier des
 Coudriers.

M. Germain, remplissant pour l'instant les fonc-
 tions de maître des cérémonies, introduisit Michel
 dans une petite pièce qui précédait le salon.

— Votre nom ? demanda-t-il, au moment d'ou-
 vrir la porte.

— Michel Desvignes, répondit celui-ci, ne com-
 prenant rien à ce cérémonial qu'il voyait pour la
 première fois.

M. Germain tourna le bouton de la porte et an-
 nonça d'une voix grave :

— M. Michel Desvignes !

En entendant ce nom, la mère et la fille ne pu-
 rent retenir un cri de surprise.

Michel, debout et immobile au milieu de ce luxe
 parisien, dont il n'avait pas l'idée, ne trouvait au-
 cune parole pour l'aider à sortir de cette situation
 assurément ridicule.

— Vous êtes le frère de mon mari ? demanda,
 d'une voix un peu sèche, M^{lle} Delavigne.

— François est mon frère, oui, madame.

— Et qui nous procure l'avantage de vous con-
 naître au moment où nous y cotillions le moins ?

— Il y a quinze jours, François m'a écrit qu'il
 mariait sa fille, cette jeune demoiselle, sans doute,
 et je viens pour la noce.

Les deux femmes ne purent retenir une exclama-
 tion, et, pour tout bon physionomiste, celle-ci vou-
 lait dire : Mais il est fou, ce paysan !

Bien fou, en effet, devait paraître Michel à la mère
 et à la fille. Vêtu d'une manière qui tenait du gro-
 tesque, il ne paraissait nullement connaître le pre-
 mier mot des usages du monde.

— Mon mari, comme nous mêmes, sera bien
 surpris de vous rencontrer ici, je vous l'assure ; le
 voici, du reste, ajouta M^{lle} Delavigne en soulevant
 le rideau de la fenêtre.

Presque aussitôt, François entra.

— Ton frère ! lui dit sa femme, en lui montrant,
 de la main, Michel, toujours debout à la même
 place.

François fit un soubresaut des plus comiques,
 tant il était loin de s'attendre à cette visite.

— Comment, c'est toi ? s'écria-t-il.

— Oui, mon frère, répondit Michel le sourire
 aux lèvres et en se jetant au cou du négociant.

— L'oncle de Fernande, reprit M^{lle} Delavigne
 avec une ironie fort peu dissimulée, nous fait
 l'honneur de venir exprès de Normandie, pour as-
 sister au mariage de la fille.

— Très-bien, parfait, murmura François en se
 mordant les lèvres jusqu'au sang pour ne pas

clarent à qui les veut entendre que M. Farre est impossible. Mais M. Janvier de la Motte voudrait en même temps faire comparaître à la barre M. Barthélemy Saint-Hilaire et profiter de l'occasion pour obtenir une déclaration un peu plus catégorique, sur les affaires tunisiennes, que celles dont le Sénat et la Chambre ont eu le grand tort de se contenter.

Mais M. Barthélemy Saint-Hilaire ayant eu vent de cette intention, a immédiatement pris son chapeau et est rentré chez lui. Il paraît douteux qu'il revienne.

En ce qui concerne M. Farre, les avis sont unanimes sur sa nullité et les députés de l'entourage gambettiste qui ne se permettent jamais d'avoir une autre pensée que le maître l'éreint à qui mieux mieux, ce qui donne à penser que M. Gambetta lâche en grand le militaire qu'il a inventé. M. Farre est bien nul, nous n'en disons pas, mais il ne l'est pas plus que ne le fut M. Gambetta en 1870. Et si M. Farre quitte la scène, la logique voudrait que son maître et inventeur en fit autant. Nous n'aurons pas cette chance.

On croit toujours que le Parlement se séparera demain soir. M. Farcy a été prié instamment d'abrèger un peu son discours, et la gauche ayant menacé de faire grève et de ne point venir à la séance s'il n'y consentait point, M. Farcy se serait décidé, non sans douleur, d'écourter nombre de ses critiques.

On croit que le général Chanzy, qui a dû arriver ce matin à Paris, sera nommé ministre de la guerre.

D'après le *National*, le général Thornton, commandant la 4^e division de cavalerie, n'aurait connu l'ordre qui envoie un des régiments sous ses ordres en Afrique qu'en se rendant au bureau de la guerre.

Le prince Pierre Bonaparte a succombé avant-hier à une attaque de goutte qui était remontée au cœur. Le prince occupait un petit appartement à l'hôtel de France, à Versailles. Il était né à Rome le 12 septembre 1815 et était le troisième fils de Lucien, frère de Napoléon I^{er}.

Il paraît que la protestation du Bey a été rédigée par le consul italien, d'accord avec le consul anglais. Nous n'avons pas besoin d'insister sur la gravité de ce fait.

M. Barthélemy Saint-Hilaire relève une assertion de M. Cairoli : la France, dit-il, n'a pris d'engagement avec personne; elle est libre de son action. Très-bien, mais que veut-elle faire ?

Le Bey et son entourage, qui se montraient jusqu'ici fort calmes et affectaient de ne pas prendre au sérieux les menaces de la France, ont été très-émus par la nouvelle des préparatifs qui se font dans le

port de Toulon et par les dernières communications du consul de France.

Le Bey a été officiellement informé, en effet, que les troupes françaises allaient entrer sur le territoire tunisien pour châtier les Kroumirs. Le consul a ajouté que le gouvernement français espérait voir les troupes tunisiennes se joindre aux siennes pour cette opération.

Le Bey paraissait fort ébranlé dans son attitude hostile à la France, mais il a été de nouveau encouragé à la résistance par le consul italien.

C'est M. Maccio qui a lui-même rédigé la protestation du Bey contre l'entrée des troupes françaises sur le territoire tunisien. On prétend même que le consul d'Angleterre (bien que n'étant plus ici que provisoirement, puisque la *Gazette de Londres* a déjà publié la nomination de son successeur M. Arpa), s'est encore associé cette fois aux agissements du consul italien.

La dépêche de l'Agence Havas qui mentionne la nature de certaines instructions adressées par M. Barthélemy Saint-Hilaire à notre ambassadeur à Rome a produit dans les couloirs une vive émotion. Un grand nombre de républicains manifestent l'inquiétude que leur a causée la conduite énigmatique du gouvernement.

On lit dans le *National*, journal républicain :

BUDGET DE LA MARINE POUR 1882.

Deux cent trente-neuf millions trois cent douze mille trois cent vingt-deux francs !

Et il faut nolisier les transatlantiques de M. Pereire pour transporter quinze mille hommes en Algérie !

BUDGET DE LA GUERRE POUR 1882.

Six cent trente millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille six cent soixante-quinze francs !

Et nous ne sommes pas en état de transporter en Algérie, dans un de nos départements, quinze mille hommes, sans tapage, sans tohubohu. C'est navrant !

Les opérations sur les frontières de la Tunisie ont dû commencer avant-hier et nous souhaitons qu'elles soient conduites, dès le premier moment, avec une vigueur qui ne laisse point de doute sur leur prompt conclusion. Il n'est pas possible malheureusement, d'après les indications fournies jusqu'à ce jour par l'Agence Havas, de se rendre compte du chiffre de l'effectif mis en mouvement. Une note officielle, publiée par le *Temps*, dit que « les troupes qui sont envoyées de France sur la frontière tunisienne représentent un total de vingt mille hommes. »

Or, c'est vendredi seulement que le premier départ de Toulon a eu lieu, et il n'y a de troupes sur la frontière tunisienne que celles qui ont été dirigées directement d'Algérie. On est donc porté à croire que les opérations ne seront commencées qu'avec

des forces peu nombreuses qu'on augmentera au fur et à mesure des besoins. Ce serait là, à coup sûr, une très-grande faute et on pourrait voir la persistance des anciens errements de notre administration militaire et de notre incorrigible inhabileté à n'être jamais prêts et à ne rien faire d'ensemble.

L'opinion publique a le droit de s'en préoccuper pour les raisons les plus graves. Si notre administration militaire n'est pas capable d'une plus grande activité, lorsqu'il s'agit d'une faible concentration de troupes régulières qu'elle n'a qu'à mettre en mouvement et à transporter, que vaudrait-elle le jour où il s'agirait d'ébranler des forces infiniment plus considérables ? Il ne suffit pas de payer avec une prodigalité patriotique l'énorme budget de notre ministère de la guerre et de la marine, mais il importe de se rendre compte des résultats obtenus.

L'expédition de Tunisie méritera au plus haut point d'être étudiée à ce propos dans sa préparation et dans son exécution. Il y a un faux patriotisme dont on a singulièrement abusé chez nous qui consiste à dire qu'il faut dissimuler ce qu'il y a de défectueux dans notre organisation militaire, — mais, tout au contraire, ce serait rendre un grand service que d'indiquer très-nettement à propos de l'expérience actuelle ce qui laissera à désirer.

Le but actuel de l'expédition, c'est de châtier les Kroumirs. On appelle territoire des Kroumirs une région montagneuse et d'accès difficile qui s'étend depuis la côte entre les caps Roux et Negro jusqu'au bassin de la Medjerda : c'est un véritable repaire de brigands. Jadis, ils étaient pirates et écumeurs de mer, et ils en ont conservé l'habitude de dévaliser les vaisseaux qui font naufrage sur cette côte comme il arriva au navire l'*Auvergne*, de la Société des Transports-Maritimes, en 1878. Le brigandage aux dépens des populations de notre frontière est leur industrie la plus lucrative, et toutes les répressions n'ont servi de rien. Nous aurons à faire en même temps à d'autres tribus qui sont échelonnées plus au sud, le long de notre frontière. A l'Est, enfin, entre Bahaji, le Keff et Tunis, il existe une tribu guerrière de 10,000 hommes, celle des Drid, qui appuiera sans doute la résistance des Kroumirs et des autres tribus de la frontière contre nous. On peut évaluer à quarante ou cinquante mille hommes l'ennemi contre lequel il faudra lutter dans une région d'accès difficile et dont nous connaissons mal la topographie.

C'est assez dire qu'un pareil effort nous donne le droit de compter sur des résultats sérieux et durables. Il ne s'agit plus seulement d'infliger aux tribus un châtiment qui n'a d'effet que pour un temps, mais de sauvegarder notre frontière en débarrassant de leurs montagnes et de leurs forêts les tribus qui ne voudront pas se soumettre. Il dépend de l'habilité de nos officiers de faire vite l'essentiel; mais s'ils font la guerre de mamelons, l'entreprise peut être plus longue qu'il ne convient.

Les jalousies de l'étranger commencent à

se manifester contre nous dans la presse avec une violence singulière.

Le *Times*, le plus bienveillant des journaux anglais, ne cache pas son hostilité. Il atteint à l'intégrité de l'empire ottoman, parce que nous repoussons les agressions des Kroumirs.

La *Pall Mall Gazette* annonce que nous allons commencer des opérations contre le Bey, et elle voit déjà nos troupes campées à l'acte de folie ! Nous aurions pourtant des motifs cent fois plus légitimes à faire la guerre au Bey que l'Angleterre n'en avait à faire la guerre aux Afghans et aux Boërs !

Le *Standard* va plus loin encore. Il se fait le défenseur du sieur Lévy, et il accuse M. Roustan, notre consul, d'avoir suscité l'invasion des Kroumirs ! — Il faut être bien à court d'arguments sérieux pour imaginer pareilles inepties.

Si nous passons aux journaux allemands, nous trouvons un langage encore plus âpre et plus hostile.

Au premier moment, notre expédition n'était pas vue de mauvais œil; on l'encourageait même ouvertement. La *Gazette de l'Alsace-Lorraine*, feuille officielle du gouvernement allemand à Strasbourg, reconnaissait que nous faisons à Tunis « œuvre de civilisation », et qu'en somme il était bon que notre attention « fût détournée quelque temps vers l'Afrique ».

Mais aujourd'hui que nous entrons en campagne le langage change. Nous ne trouvons partout que des diatribes violentes contre l'ambition de la France et des doléances sur le sort de l'Italie, qui est sacrifiée.

Depuis 1866, nous n'avions pas vu les intérêts italiens plus chaudement appuyés par la presse allemande.

La *Gazette de Cologne*, avec une âpreté haineuse et une raillerie cruelle, dit qu'il nous sied mal de songer à de nouvelles annexions en Afrique, quand notre colonie algérienne est en « si piteux état ». La Méditerranée ne doit plus être un « lac français », parce que « l'Italie est devenue une grande puissance », et que le « sultan nous méprise ! »

La *Post*, de Berlin, prend la défense des intérêts italiens. Ce journal publie une lettre de Rome, dans laquelle son correspondant affirme que l'Europe entière blâme nos prétentions et approuve celles de l'Italie, qui a montré trop de modération et de patience. La même lettre dément formellement que le cabinet de Rome ait promis à la France sa neutralité dans les affaires tunisiennes.

Ce journal voudrait pousser l'Italie à la guerre qu'il ne tiendrait pas un autre langage.

Quant aux feuilles italiennes, il est presque inutile d'en parler. Les journaux de toutes nuances entreprennent une campagne générale contre nous, et parmi ceux qui sont entre nos mains, nous ne voyons guère que le *Journal d'Italie* qui montre quelque bon sens et qui refuse de voir dans notre expédition une entreprise contre les intérêts italiens.

L'*Aurora*, notamment, a publié les lignes suivantes :

— Ah ! dit Michel, à cent lieues de soupçonner la moindre intrigue, et quelle est la cause de ce retard ?

— Un parent du futur, qui habite Lyon, s'est trouvé légèrement indisposé; il ne pourra se mettre en route avant jeudi prochain. Ah ! mon cher frère, comme tu as bien fait de rester garçon, ne fût-ce que pour ne pas avoir l'embarras de marier tes filles. Si rien ne te rappelle avant ce temps aux Coudriers, tu resteras pour la cérémonie.

— Je resterai, répondit Michel. Je me suis promis de voir le mariage de ma nièce, et rien ne m'en empêchera.

François se gratta vivement l'oreille et tassa deux ou trois fois pour dissimuler le rouge de la colère qui commençait à empourprer ses joues.

Ce n'était pas cette réponse qu'il attendait; aussi eut-il toutes les peines du monde à rester maître de lui-même.

(A suivre.) SOPHONISBE LUDJAN.

Lui et elle.

Ils revenaient du bois, seuls à deux, comme dit le poète, dans un modeste fiacre.

Lorsque la voiture arrive à la grille de la Porte-Maillet, un employé de l'octroi s'adresse au jeune homme :

— Vous n'avez pas de déclaration à faire ?

— Merci, mon ami, répond l'amoureux; c'est déjà fait.

éclater en imprécations; je n'en attendais pas moins de mon excellent Michel; et la noce, grâce à lui, sera complète. Quand es-tu arrivé ?

— Il y a deux heures, mon frère.

— As-tu dîné ?

— Non; mais je le ferais volontiers.

François tira un cordon de sonnette; un domestique parut.

— Dressez un couvert et servez à dîner à monsieur, dit le maître de la maison au serviteur. Va, ajouta-t-il en s'adressant à Michel, tout à l'heure je te rejoindrai à la salle à manger pour trinquer avec toi.

Michel suivit le domestique.

XIV

Rien ne saurait peindre la physionomie des trois personnages du salon au moment où Michel le quitta.

François tomba comme anéanti sur un fauteuil; M^{me} Delavigne partit d'un éclat de rire qui se prolongea pendant une minute; Fernande, l'œil plein de colère, regardait l'un après l'autre son père et sa mère.

— Qui l'eût jamais pensé !... s'écria François.

— Il est, en vérité, fort bien, ton frère, et je ne doute pas qu'il fasse demain les délices du dîner.

— D'abord, ma chère amie, poursuivit François d'une voix irritée, j'entends que tu cesses ton per-

siflage à l'endroit de Michel; s'il n'a pas le vernis du monde, il n'en a non plus l'hypocrisie et les vices; c'est un campagnard, soit; mais il porte un nom irréprochable qui lui donne accès partout.

— Assurément.

— Mais, cher père, ajouta Fernande, tu ne vois donc pas qu'il a une toilette impossible ?

— Eh bien ! reprit François, ne peut-on, en le conduisant à la Belle-Jardinière, le mettre tout à neuf en moins d'une heure ?

— Je te défends de nous l'amener demain, tu entends, François ? répartit M^{me} Delavigne en s'animant. Que diraient nos invités, grand Dieu ! s'ils voyaient parmi nous ce personnage niais et ridicule : les Beauvobert poufferaient de rire à nos dépens, et les Monraisin feraient chorus. La mère du futur elle-même, la froide M^{me} de la Charnie, serait capable de mettre obstacle au mariage.

— Comment faire, alors ?

— C'est bien embarrassant, vraiment; donne-moi carte blanche, j'aurai bientôt terminé l'affaire.

— Non; s'il faut en arriver là, je préfère agir moi-même. Triple imbécile que je suis, murmura le négociant, qu'avais-je besoin d'inviter Michel ? Qui jamais eût pensé aussi que la fantaisie de voir Paris l'aurait pris ?

— Ainsi, c'est entendu, reprit M^{me} Delavigne, qu'il ne soit pas question demain de ton Normand au mariage de Fernande; héberge-le, choie-le ici

comme tu l'entendras, rien de mieux; mais rien de plus.

François poussa un profond soupir; sa femme avait cent fois raison, il le sentait, il le savait. En toute autre circonstance, Desvignes cadet n'eût pas demandé mieux que d'être agréable à son frère aîné, car au fond il lui portait une réelle affection; mais allez donc présenter à tout ce monde, si frivole et si gouailleur, qui compose la haute bourgeoisie parisienne, un paysan aussi primitif que l'était Michel; c'était, en vérité, chose impossible.

Avant de regagner la salle à manger dans laquelle son frère réparait les désastres d'un long jeûne, François se promena quelques instants dans ses magasins; tout à coup son visage s'éclaira, il se frotta les mains en signe de satisfaction, et se dirigea vers la salle à manger.

— Eh bien ! Michel, dit-il en frappant amicalement sur l'épaule de son frère, l'appétit va-t-il ?

— Fort bien, François.

— Que trouves-tu de la capitale ?

— Je la trouve bruyante et bien affairée.

— Tu n'as rien vu encore ! et je me propose ces jours-ci, demain peut-être, de t'en faire parcourir les quartiers les plus remarquables.

— Demain ? reprit Michel avec un point d'interrogation dans le regard.

— A propos, j'avais oublié de te dire que le mariage de Fernande était remis à huitaine.

« A Tunis, nous l'avons déjà dit, la France rêve de faciles lauriers et des annexions sans péril. Mais l'Europe ne semble pas disposée, dans les conditions actuelles, à laisser au Bey le sort de l'Arabe Abd-el-Kader. Et l'Italie voudra-t-elle laisser surgir sur les plages prochaines de la Méditerranée une seconde Carthage? Le groupe qui s'agit le plus pour la question tunisienne est le groupe Crispi-Nicotera, qui ne laisse passer aucune occasion pour saisir le pouvoir. »

Il n'est pas enfin jusqu'au *Journal de Genève* qui ne prétende que la France veut créer à Tunis un fait accompli, c'est-à-dire s'emparer brusquement de la Régence.

De partout s'élèvent des récriminations, en attendant les menaces. Aussi bien nous en avons dit assez pour montrer ce qu'est notre situation à l'étranger, quelle jalousie nourrissent nos voisins, quelles haines nous recueillent partout contre nous.

La *Sentinelle*, de Toulon, nous signale un grand désarroi dans le port de Toulon. Malgré le dévouement des autorités maritimes et la peine qu'elles se donnent, on n'arrive point à la célérité qu'on mettait autrefois dans les armements. Il paraît qu'on a lancé l'ordre d'armer les navires sans avoir auparavant dirigé sur Toulon les contingents nécessaires. Il a fallu, dit l'excellente feuille de Toulon, commencer les armements au moyen de corvées prises par les apprentis canoniers, en attendant qu'il vienne des équipages des ports de l'Océan.

Le charbon est peut-être ce qui marche le moins bien avec l'organisation actuelle. Autrefois on employait à ce travail les forçats, aujourd'hui le charbon doit être manipulé par un entrepreneur qui, dans les circonstances actuelles, ne trouve jamais les journaliers dont il aurait besoin.

La *Sentinelle* termine son article par les considérations suivantes :

« Aussi a-t-on de la peine à se figurer comment le gouvernement, depuis qu'il est harcelé par les Tunisiens, n'a pas songé à munir Toulon de mécaniciens et d'équipages, tandis qu'on est obligé de glaner de tout côté, au hasard et à la hâte, de prendre tout le personnel de l'école des mécaniciens et d'arrêter l'instruction à bord du vaisseau canonier. »

Que ferait-on s'il fallait armer des cuirassés et faire face à des menaces plus sérieuses qu'à celles de Tunis ? »

Voici une note explicative pour atténuer l'effet produit par les lenteurs apportées dans l'envoi de renforts en Algérie :

« Depuis que les dispositions prises pour la concentration des forces expéditionnaires sur la frontière tunisienne ont commencé, l'opinion publique, dans un sentiment d'impatience qui est son excuse, semble, d'une part, accuser le gouvernement de lenteur, et d'autre part, aux mesures en cours d'exécution une portée qu'elles n'ont jamais eue. »

C'est ainsi qu'on parle de la mobilisation de plusieurs corps d'armée. Il n'y a rien de semblable. La mobilisation, telle qu'on semble l'entendre, comprend des dispositions d'ordre très-différent, dont la première serait l'appel des réserves et dont aucune, d'ailleurs, ne pourrait se réaliser sans un décret.

Les choses sont actuellement tout autres. Il s'agit de désigner en France, dans l'état où ils se trouvent, c'est-à-dire avec leur effectif de paix, les corps destinés soit à la colonne expéditionnaire, soit au relèvement dans les garnisons d'Algérie des troupes locales mises en mouvement.

Il s'agit de prendre ces corps précisément sans toucher d'une manière sensible au système de mobilisation générale qui n'a point été conçu, personne ne s'en étonnera, en vue d'opérations en Algérie.

Voilà pourquoi des régiments ont été pris dans plusieurs directions et dans des conditions telles que leur départ n'apportât aucun trouble sérieux dans la mobilisation de nos forces nationales.

Les mouvements s'exécutent d'ailleurs avec toute la régularité désirable et rien de ce sujet ne doit préoccuper l'opinion publique. »

Etranger.

RUSSIE. — Le procès des assassins de l'Empereur de Russie vient de se dérouler devant une haute cour composée de sénateurs seulement et pour la circonstance.

Les débats ont occupé trois audiences et n'ont rien appris de nouveau.

Dimanche matin, à six heures, après une délibération qui a duré trois heures, le tribunal a prononcé son jugement.

Tous les prévenus ont été condamnés à la peine de mort par pendaison. La sentence qui frappe la femme Perowska sera soumise à la sanction impériale, par ce motif que la condamnée appartient à la noblesse.

— Nous trouvons dans la *Gazette de Cologne* le texte des propositions adressées par le parti nihiliste au nouveau Czar :

1. Amnistie générale de tous nos partisans.
2. Convocation de représentants du peuple pour la révision des lois. Il faut que les électeurs soient libres, c'est-à-dire après les règles suivantes :

a) Election de représentants de toutes les classes, suivant le nombre de la population.

b) Aucun cas d'incapacité pour les électeurs et les élus.

c) Pendant l'agitation électorale, liberté de la presse, de discours, de réunions, de programme.

Nous déclarons que nous nous soumettrons à l'Assemblée du peuple et que nous cesserons tout attentat.

22 mars 1881.

Narodnaïa-Volia, 24 mars.

LE COMITÉ EXÉCUTIF.

TURQUIE. — Une dépêche de Chio annonce que, par suite de la putréfaction des milliers de cadavres ensevelis sous les décombres, dont le déblaiement est impossible, on redoute une épidémie.

En conséquence, Midhat-Pacha a décidé de faire abattre les pans de mur restés debout et d'y faire répandre des désinfectants.

Le nombre des victimes, tant tuées que blessées, serait de plus de 16,000.

D'après de nouvelles dépêches, les secousses de tremblement de terre continuent, mais moins violentes.

Les deux tiers des maisons dans toute l'île sont écroulées, les autres sont inhabitables.

Les trois premières secousses de tremblement de terre ont produit une oscillation de 15 à 20 centimètres.

Elles ont été suivies de 250 autres secousses dont les trois quarts étaient capables de renverser un mur solidement établi.

On constate que toutes les lézardes se sont produites de l'est à l'ouest.

Constantinople, 10 avril.

Un Anglais, M. Suter fils, ancien consul d'Angleterre à Varna, employé de la Société Minière de Kassandra, près Salonique, a été enlevé avec sa femme par des brigands.

La femme a été relâchée; mais les brigands réclament pour la rançon du mari 45,000 livres sterling. M. Goschen a fait immédiatement des démarches auprès de la Porte.

REVUE FINANCIÈRE.

La Bourse s'est laissée un peu affecter par les événements de Tunis. Il n'y a pas eu de réaction violente; mais des réalisations se sont produites et elles ont trouvé plus difficilement leur contre-partie.

Le 5 0/0 est à 120.15; l'Amortissable à 84.45 et l'Italien à 90.20.

L'action du Crédit foncier a été nécessairement en partie soumise aux mêmes influences. Les communications adressées à l'assemblée générale du 6 avaient cependant produit les meilleures impressions. Le dividende de l'exercice 1880 est fixé à 42 fr. 50 et les actionnaires ont décidé de porter à 200 millions le capital social. En même temps, il y a des achats continus sur les obligations communales nouvelles 4 0/0. L'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie est aux environs de 730.

On cote 4,720 et 4,730 sur l'action de la Banque de France. Le Crédit lyonnais subit une assez vive réaction. On n'est plus qu'à 875. Le comptant se porte sur le Crédit mobilier dont les cours paraissent tout à fait avantageux. Il est certain que le raffermissement du marché produira une vive hausse sur ces titres.

Le Comptoir d'escompte est au cours rond de 4,000. Sous l'influence de la baisse générale, les actions du Crédit général français ont naturellement fléchi. On est à 850. Le moment est très-favorable aux achats, car, à la première reprise du marché, les actions regagneront le cours de 900.

L'établissement vient d'obtenir un grand succès dans le placement des actions des grands Moulins de Corbeil.

La Banque nationale n'a que fort peu participé au mouvement de recul qui s'est produit sur toutes les valeurs. Elle reste à 670. La brillante situation de cette Société justifie la fermeté de ces cours.

Il résulte du rapport des commissaires pour l'an-

née dernière que les bénéfices de l'exercice 1880 s'élevaient à 6,515,328 fr. 82 auxquels il faut ajouter les bénéfices réservés de 1879: soit 2,334,450 fr., plus le reliquat du compte, profits et pertes de la même année, 155,288 fr. 81. C'est un total de 9,005,067 fr. 63 pour un capital versé de quinze millions.

On sait déjà que le dividende est fixé à 32.50 et que le conseil propose une constitution d'une réserve extraordinaire de quatre millions.

Les négociations sur le Crédit foncier maritime se font aux environs de 620. On est à 290 sur les Bons de l'Assurance financière. On constate aux guichets de la Rente Mutuelle des demandes sérieuses sur les obligations de 100 fr. 5 0/0 de cette Société. Les porteurs touchent depuis le 1^{er} avril le coupon trimestriel d'intérêt échû à ce jour. Le placement offre des avantages exceptionnels, avec les meilleures garanties.

La Banque de Paris fait 1,220. La Banque de Prêts à l'Industrie est cotée à 620. Les achats du comptant se succèdent à ce prix.

Parmi les valeurs à acheter en ce moment, nous devons citer les actions du Crédit parisien. Les affaires traitées par cet établissement lui assurent d'importants bénéfices.

L'action de la Banque Européenne est à 330, demandée.

Nord, 1,770. On a payé le complément du dividende sur l'action qui reste à 1,310.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Milon, juge de paix à Candé, a adressé la réponse suivante au *Journal de Maine-et-Loire* qui a publié une correspondance de Saumur le concernant. Comme nous avons reproduit cette même note, nous nous faisons un devoir de donner sa réplique :

Candé, le 8 avril 1881.

A Monsieur le Rédacteur des journaux le *Maine-et-Loire* et le *Petit Maine-et-Loire*, Angers.

Le correspondant anonyme qui vous a adressé sur le nouveau juge de paix de Candé les aménités dont vous l'avez si généreusement gratifié, à son grand honneur, dans vos numéros du 6 courant, doit avoir des raisons bien impérieuses sans doute pour se cacher avec des soins aussi minutieux, sous le masque hideux qui semble devoir le dérober au mépris de ses concitoyens.

Fidèle à sa religion, il paraît s'être souvenu à temps qu'il ne faut jamais parler de corde dans la maison d'un pendu (?) sans s'être préalablement et prudemment abrité derrière les sublimes et immortels principes de son cher et vénéré maître en hypocrisie, *Ignace de Loyola*.

N'ayant point à réfuter ici des assertions fausses et mensongères pour la plupart, et qui, fussent-elles toutes vraies, ne peuvent que m'honorer, sauf une pourtant qui peut être l'objet de réserves, je me bornerai à vous dire, Monsieur, qu'il faut que votre correspondant anonyme soit, ou bien passionné, ou bien insensé, ou encore de bien mauvaise foi, peut-être même le tout à la fois, pour oublier un seul instant que l'homme qui s'élève honorablement par son travail et sa loyauté est plus méritant et rend de bien plus grands services à son pays que celui qui, né dans des conditions plus favorables, s'abaisse, se dégrade et s'avilit dans l'oisiveté et ses tristes conséquences.

Les mots *Honneur, Travail, Probité et Progrès* auraient-ils donc dans la langue de votre anonyme correspondant une autre signification que dans la nôtre à nous hommes de peu et de bien? Ne seraient-ils point pour lui, comme pour nous, la glorification la plus saine et la plus pure de toute morale humaine?

Ne voulant à aucun titre mêler à cette polémique ni la politique ni la religion, qui n'en peuvent mais! je terminerai en vous faisant remarquer, Monsieur, que chacun de nous a dans la société un rôle différent à remplir; et que si le mien consiste actuellement à faire du droit, sans jamais cesser de faire de la justice, celui de votre correspondant anonyme réside dans un métier trop vil et trop méprisable assurément pour que jamais un honnête homme puisse le lui envier!

Qu'il sache bien en outre, ce lâche masqué, qui croit si bien connaître mes désirs et mes espérances, qu'il n'a absolument rien personnellement à redouter de mon ambition!

MILON.

M. Milon réplique en un style qui n'est pas fait pour donner à ses justiciables une haute opinion de son savoir épistolaire. Qu'avait-il besoin d'écrire si longuement pour démontrer qu'il était froissé? Il n'a point à rougir de son origine ni de ses antécédents, et toutes les assertions émises ne peuvent que l'honorer, sans en excepter une, bien qu'il prétende le contraire, sans s'expliquer.

Pour nous, qui lui avons rappelé les dé-

buts dans la vie du Président actuel de la République des États-Unis, nous gagerions que, dans son pays, le général Garfield ne s'est pas ému, comme chez nous M. Milon, et n'a pas protesté si longuement pour ne rien dire ou plutôt pour se contredire.

Le juge de paix de Candé a adressé sa prose au *Patriote* d'Angers, et notre confrère ajoute des réflexions qui tombent tout à fait mal. Nous lui rappellerons d'abord qu'il n'est pas bien séant de mettre en scène des personnes qui ne sont plus, et, s'il le désire, nous lui donnerons tous les renseignements qui peuvent lui être utiles pour lui démontrer que l'ancien juge de paix de Champtocéaux n'était point un novice dans les questions de droit, qu'il avait été commis greffier au tribunal civil, greffier de justice de paix, puis plus de vingt ans juge suppléant, que cette pratique avait été précédée d'études de la législation, toutes garanties que ne présente pas le juge de paix de Candé. Nous regrettons que le *Patriote* nous oblige à insister ainsi et à faire ressortir que son protégé n'avait pas les mêmes titres aux fonctions où l'a appelé M. Cazot.

VARIANTES.

Dans la réponse de M. Milon, nous trouvons, au 4^e paragraphe, trois variantes que nous livrons aux méditations des lecteurs :

Le manuscrit porte : hommes de peu et de bien.
Le *Patriote* — hommes de sens et de bien.
Le *Courrier* — GENS de peu et de RIEN.

Nous lisons dans l'*Etoile*, d'hier :

« Aujourd'hui, la Cour d'Angers, vidant son délibéré, a rendu son arrêt sur l'appel relevé par le ministère public du jugement rendu par le tribunal de Saumur, dans l'affaire de l'école libre de Distré. »

La Cour, adoptant les moyens de droits et de faits que la défense avait invoqués au profit de la sœur, a confirmé la décision des premiers juges, et déclaré que la sœur Saint-Daniel n'avait en aucune façon contrevenu à la loi du 15 mars 1850.

Cette affaire n'aura eu d'autre résultat que de mieux faire ressortir l'attachement des familles de Distré pour les religieuses de Sainte-Marie de Trefou qui, depuis 1845, ont mis au service des enfants de cette paroisse leurs talents et leur zèle.

C'est M^e Gavouyère qui a défendu la sœur en première instance et en appel. »

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 10 avril 1881.

Versements de 110 déposants (13 nouveaux), 17,584 fr. » c.
Remboursements, 10,746 fr. 60 c.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REROU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge.

haléine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000

cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du

Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonelety, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine.

cines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE COLATEE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — CUIVS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND, Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limité), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODBT, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 AVRIL 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	82 90	»	»	Comptoir d'escompte	990	»	»	C. gén. Transatlantique	558 05	»	»
3 % amortissable	83 90	»	»	Crédit Foncier colonial	635	»	»	Canal de Suez	1820	»	»
3 % amortissable nouveau	83 65	»	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1520	130	»	Société autrichienne	647 50	»	»
4 1/2 %	112 25	»	»	Obligations foncières 1877	355	10	»	OBLIGATIONS.			
5 %	119 40	»	»	Obligations communales 1879	451	»	»	Est	380	»	»
Obligations du Trésor	512	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	447 50	50	»	Midi	382	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	213	»	»	Sec. de Crédit ind. et comm.	750	»	»	Nord	386	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	242 50	»	»	Crédit mobilier	745	»	»	Orléans	383	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	495	»	»	Est	760	»	»	Ouest	380	»	»
— 1865, 4 %	505	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1610	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	381	»	»
— 1869, 3 %	400	»	»	Midi	1120	»	»	Paris (Grande-Ceinture)	380	»	»
— 1871, 3 %	398	»	»	Nord	1700	»	»	Paris-Bourbonnais	382	»	»
— 1875, 4 %	515	»	»	Orléans	1300	»	»	Canal de Suez	555	»	»
— 1876, 4 %	512 50	»	»	Ouest	820	»	»				
Banque de France	4735	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1475	»	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers).
8	56	omnibus-mixte.
1	25	soir,
3	32	express.
7	15	omnibus.
10	37	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	40	express.
12	40	soir, omnibus-mixte.
4	44	express-poste.
10	28	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

DÉCLARATION DE FAILLITE.

Par jugement, en date du 11 avril 1881, le sieur Muray, Alphonse, marchand chemisier, demeurant à Saumur, a été déclaré en état de faillite.

L'époque de la cessation des paiements a été fixée provisoirement au 3 janvier 1881.

Juge-commissaire: M. Lambert, Eugène.

Syndic provisoire: M. Doussain, Le greffier du tribunal, L. BONNEAU. (265)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE VEUVE RIBAUT-AVRILLON.

Les créanciers de la faillite de la dame veuve Ribaut-Avrillon, marchande de meubles à Saumur, sont invités, conformément à l'article 510 du Code de commerce, à se présenter, le vendredi 15 avril 1881, à une heure du soir, en la chambre des faillites du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer s'il y a lieu de surseoir, sur la formation d'un concordat, jusqu'à l'issue de l'instruction commencée contre la faillite.

Le greffier, L. BONNEAU. (266)

A VENDRE

UN JARDIN AVEC PAVILLON

CLOS DE MURS.

Situé à l'entrée du Pont-Fouchard. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

JOLIE MAISON

FRAICHEMENT RESTAURÉE.

Située rue de la Grise, n° 11.

S'adresser à M. COUTAUD père, place Dupetit-Thouars, n° 2. (121)

A LOUER

APPARTEMENT

AVEC BEAU MAGASIN

Rue du Marché-Notr., n° 19.

S'adresser à M. RIVAUD. (119)

A CÉDER

UN TRÈS-BON MAGASIN

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

LE MOULIN

De Montreuil-sur-le-Loir.

Nouvellement monté, 4 paires de meules, belle chute d'eau.

S'adresser au sieur Cointreau, garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UN JARDIN

Entouré de murs avec espaliers en plein rapport.

Contenant 5 ares 50 centiares; Une CHAMBRE et une VOLIÈRE en dépendant;

Le tout avenue de la Vendée. S'adresser à M. ROSSET, même avenue. (209)

A LOUER

PRÉSENTMENT

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie.

Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN PETIT PONEY CORSE

Propre à la selle et à la voiture.

S'adresser au bureau du journal.

Café BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le Café BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le Café BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du Café BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le Café BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix: 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix: 2 fr., et de 250 gr., prix: 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE

du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix: 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste. Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épiciers, rue d'Orléans. (450)

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre

SAUMUR

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames

CHALES

Toiles, Etoffes pour Ameublements

Galerie spéciale pour la vente des

CONFECTIONS pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS

Vêtements Drap noir et Drap nouveauté pour Hommes

COSTUMES NOUVEAUTÉ pour ENFANTS, depuis 3 ans

Habillements Complets pour Communion

CHAPELLERIE

ON DEMANDE un expéditionnaire possédant l'orthographe et une bonne écriture courante. S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE BLANC

Demande un apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

On demande un jeune domestique.

S'adresser chez M. LAN, banquier, successeur de M. Le Bras, rue Beau-repaire. (87)

RIELLANT

Chirurgien - Dentiste,

19, rue Royale, Saumur.

Au premier.

UN JEUNE HOMME, au courant des

place de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place. S'adresser au bureau du journal.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST, 5^e ANNÉE

PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

Maison J.-P. LAROZE & C^o, Pharm^{ie}

2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre:

Gastrites, Dyspepsies, Gastralgies, Digestions lentes, Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON: 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAÏAC

Infatigables pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Fuges de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — POUDRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25.

OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS:

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26

ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODBT.

Certifié par l'imprimeur soussigné.